Vu la location consentie par la société BILLON BOUVET BONNAHOUR. Ma puenue de Saxe 69003 LYON à Monsteur Billion Florian, Monsieur PLESSY Rieure et Honsieux Thous Robin et Monsieur BARBARY Leo, d'un appeartement (type 5, étage 3) dans l'immeuble sis 83 Rue Philippe Fabia, 69008 LYON à compter de la date d'effet du bail, pour une durée de trois ars, et ce mayennant un loyer mensuel de 813.53° (Huit œut treize evros et conquante trois contines) et un acompte de charges prévisionnelles de 200,00 (Deux œut euros). le loyer sora révise annuellement selon la variation de l'endice de référence des loyers publié par l'INSEE Chaque trimestre et Correspondant à la moyenne sur les douzes derniers mois de l'évolution des prix à la consommation Rose tabac et hous loyer, douquiil re sora plus légalement applicable, on le remplacera par l'indice qui lui sera subsituté. Il pouvoir faire l'objet en outre d'une augmentation supplémentaire à l'échéance du bail initial en application des dispositions lépales.

Je soussignée Billion Bripilte demeuvant à 42 chemin en BOKET 01170 VESANCY - Aprisont en qualité de garante.

Carte d'adentité. Nº 080901300283.

Déclare me porter eaution Solidaire de Monsieur Billian Horian, Brieve PLESSY Pièrore, de Monsieur THOUY Robin et de Monsieur. BARBARY LEO tant pour le paiements des layers, des charges, des indemnités d'occupation, des taxes, des impôts, de toutes les aondamnations qui promonaient être promonaées à l'encontre du locataire, des dommapes et interêts, des dépens et frais éventuels de procédure mis à sa charge,

seinsi que pour les sommes dues en remboursement des factures relatives aux réparations des dégradations constotées après le départ du locataire, que pour l'exécution de toutes Clauses et conditions locatives. En aux de maintien dans les lieux postérucionnent à la résiliation du bail, je me porte caution solidaire pour le paiement des indemnités d'occupation.

Hon engagement est souscrit pour une olivée de neuf années à Compter de la date de prise d'effet du bail, étant entendu qu'en cas de départ anticipé de Monsieur Biuion Florian, de Monsieur PLESSY Pieroue, de Monsieur THOUY Robin et de Monsieur BARBARY LEO dans les délais et forme repuis par la loi, mon engagement prendrait également fin sous reserve des sommes résiduelles restant dues.

Je déclavre avoir parfaite connaissance des conditions de location et de l'étendue de mes obligations. Je reproduis, ci-dessous, lomme l'exipe la loi, l'alinéa sewant;

Comme l'exige la loi, l'alinéa suvant!

"ioreque le componement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent têtre ne comporte avenue indication de durée ou lorsque la durée du courtionnement est stipulée indesterninée, la caution peut le résilier serilateralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il l'apies e du contrat suitable ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur regait notification de la résiliation.

Je déclare renoncer ou bénéfice de division et de discussion préalable.

Je précise l'identité du colocataire pour lequel 1'il est accepté par le boûtleur, mettra fin à mon enpapement: Monsieur Billian Florian

Fait à Lyon, le

Bon pou courtion solidaire Signature:

